



Aménagement du territoire

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR UNE TERRASSE COMMERCIALE

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT

- Veuillez suivre **chacune des huit (8) étapes** du présent formulaire ;
- Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, **incluant les documents obligatoires exigés à l'étape 8**, au Service de l'aménagement du territoire situé au 3034, chemin Sainte-Marie, ou par courriel à permis@ville.mascouche.qc.ca ;
- Prévoir à défrayer les coûts du certificat au même moment ;
- Le Service de l'aménagement du territoire communiquera avec vous lorsque le certificat sera prêt.

IMPORTANT Pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :	
N° de lot :	
Nom du commerce :	

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-
Adresse courriel :				

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Si non, nom complet :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Même que le propriétaire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Si non, nom complet :				
Personne ressource :				
Adresse complète :	N°	Rue	Ville	Code postal
N° de téléphone :	()	-	()	-
N° de RBQ :				



8 LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

- | | Cochez |
|--|--|
| 1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel OU une copie de l'acte notarié si vous êtes récemment propriétaire ; | → <input type="checkbox"/> |
| 2- Lettre d'autorisation du commerçant, <u>si nécessaire</u> ; | → <input type="checkbox"/> |
| 3- Plan de construction à l'échelle de la terrasse commerciale incluant, entre autres, les informations sur les matériaux et les dimensions ; | → <input type="checkbox"/> |
| 4- Plan d'implantation à l'échelle montrant la localisation précise de la terrasse commerciale par rapport au bâtiment et par rapport aux lignes de propriété ; | → <input type="checkbox"/> |
| 5- Valeur totale du projet : | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; width: 100px; height: 20px;"></div> \$ |

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIF AUX TERRASSES COMMERCIALES


Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133, poste 1000.

Consultez l'article 128.1 du Règlement de zonage n° 1103 concernant les normes et exigences réglementaires par rapport aux terrasses commerciales. Vous pouvez consulter le Règlement de zonage n° 1103 en ligne à : <http://ville.mascouche.qc.ca/>

De même, vous pouvez consulter le règlement de zonage n° 1103 concernant les normes et exigences réglementaires par rapport aux aménagements paysagers.

IMPORTANT Veuillez vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'une procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présenté à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet.

Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A, soit un montant de **150,00 \$**.

 Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire au (450) 474-4133 poste 1000.